

MARNE

Le préfet met en demeure un vaste site de méthanisation

BOURGOGNE-FRESNE Une mise en demeure a été adressée à Méthabaz, interdisant toute activité « industrielle » tant que le site ne respectera pas les règles de sécurité.



Lancé progressivement depuis août 2022, le site Méthabaz, au nord de Reims, doit revoir sa sécurité incendie avant de produire à une échelle industrielle. D. R.

GUILLAUME LÉVY

Depuis plusieurs mois, il y a bien des déchets agricoles qui entrent dans les bâtiments, de la vapeur qui en sort, des restes de betteraves qui y sont transformés en biogaz... Pourtant, l'unité de méthanisation Méthabaz, construite à Bourgogne-Fresne, au nord de Reims, n'est pas censée fonctionner. En tout cas, pas de manière industrielle – l'objectif final étant de traiter, chaque jour, cent tonnes de résidus issus de betteraviers marnais et ardennais.

Le 24 octobre, un arrêté préfectoral a déjà retoqué le permis de construire modificatif du site

Le 24 octobre 2022, un arrêté préfectoral a déjà retoqué le permis de construire modificatif du site. Pour rappel, les bâtiments ont été largement modifiés, sans avertir les services de l'État, par rapport aux plans initiaux (validés en 2019). Or la nouvelle configuration des lieux inquiète les pompiers du Sdis, qui tiquent sur les questions de sécurité incendie. Dans l'arrêté signé en octobre, le préfet a ainsi souligné un problème d'accès pour les secours, ainsi qu'une trop grande proximité entre les bâtiments et le bassin incendie, qui peut rendre l'utilisation de ce dernier « impossible ». Alors que le maire du village, Nicolas Habare,

réclame depuis des mois « l'arrêt de l'exploitation » en attendant sa mise en conformité, le préfet a signé, le 1^{er} février, un nouvel arrêté : il met cette fois en demeure la société Méthabaz de respecter les préconisations qui ont été faites.

Considérant que « les dispositions relatives à l'accessibilité en cas de sinistre (...) et aux moyens de lutte contre l'incendie ne sont pas respectées », peut-on lire, la société Méthabaz est « mise en demeure (...) de respecter les dispositions (...) sous un délai de trois mois ».

D'ici là, il est « interdit » à Méthabaz de « réaliser la mise en service industrielle » de l'unité. Mais, et la nuance est importante, elle est « autorisée » à poursuivre la « phase de réglage » de l'installation, entamée dès l'été dernier. Dans ce cadre, « toute production de biogaz, même minime », doit être « envoyée dans le réseau GRDF ».

Interrogé sur cette mise en demeure, Benoît Liesch, président de Métha-

baz, s'est refusé à tout commentaire, indiquant ne pas encore avoir été informé.

Président de l'ACDPN, association de riverains opposés à ce projet bâti à 500 mètres de certaines maisons, Sébastien Almagro se dit « satisfait ». Les arguments repris par le préfet sont ceux que nous dénonçons depuis longtemps. On pense même que la mise en demeure pourrait être complétée en ajoutant la voie qui relie le site à la départementale, trop étroite pour le passage de plusieurs véhicules de secours ».

Demeure la question de la phase de test. Comme le maire (lire par ailleurs), l'ACDPN demande « l'arrêt complet du site tant qu'il n'est pas aux normes ». Selon Sébastien Almagro, « il ne s'agit pas de réglages : le site fonctionne en continu, matin et soir. Les riverains le voient, l'entendent et le sentent aussi... », soutient-il. Sur ce point aussi, le président de Méthabaz ne souhaite pas s'exprimer. ■

“ILS PIÉTINENT TOUTES LES RÈGLES”, SELON LE MAIRE

« Le nœud du problème, c'est qu'ils n'avaient pas le droit de mettre le site en route, sans l'aval de la commission de sécurité, et pourtant ils l'ont fait ! », s'agace Nicolas Habare, maire de Bourgogne-Fresne. Plus largement, l'élu pointe des porteurs de projet qui « se sont affranchis de tout depuis le début. Ils modifient les plans sans autorisation, produisent du biogaz sans défense incendie, lancent la production sans autorisation... Ils piétinent toutes les règles car ils se croient intouchables ».

À propos de la « phase de réglage » tolérée par l'État, l'élu critique une notion trop vague. « Tout le monde sait que le site tourne déjà à plein. Moi, je n'appelle pas ça des réglages... » Nicolas Habare préfère malgré tout « (s)'en remettre aux services de l'État, en espérant qu'ils feront ce qu'il faut pour limiter les risques ».